



SRO/SLV
SELBSTREGULIERUNGSORGANISATION DES
SCHWEIZERISCHEN LEASINGVERBANDES

Rämistrasse 5 • Postfach • 8024 Zürich • Tel. 01/250 49 90 • Fax 01/250 49 99

Circulaire no. 13/2004
de la Commission OAR/ASSEL

Aux intermédiaires financiers affiliés à
l'OAR/ASSEL ainsi qu'aux Organes de
contrôle des intermédiaires financiers

Zurich, 14 janvier 2004

FORME DE LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE VÉRIFICATION DE
L'IDENTITÉ DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION LÉGALE DE L'OBLIGATION
DE VÉRIFIER L'IDENTITÉ

(complément à la circulaire no. 8/2002 du 26 septembre 2002)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'art. 28a du règlement d'autorégulation de l'OAR/ASSEL et à la circulaire no. 8/2002, let. c), de l'OAR/ASSEL, le fournisseur doit transmettre, lors d'une délégation de la vérification de l'identité, à l'intermédiaire financier, entre autres, une copie des documents de vérification de l'identité. Le Secrétariat estime que cette transmission peut avoir lieu, outre par la poste, également par télécopieur. Cette interprétation est conforme à la doctrine dominante concernant l'art. 9 LBA (soupçons annoncés par télécopieur au Bureau de communication; cf. Graber, art. 9 N 17 LBA) ainsi qu'à la teneur du texte de l'art. 9, al. 2, de la loi fédérale sur les fors en matière civile (LFors) (la télécopie est expressément mentionnée comme forme de preuve par un texte pour une convention de for).

Il convient dès lors de s'assurer que les documents de vérification de l'identité sur la télécopie que l'intermédiaire financier reçoit soient bien lisibles et que le verso desdits documents soit également transmis lorsqu'un texte original y est imprimé. Il ne peut être évité, à cet égard, qu'une photographie photocopiée ou télécopiée empêche fréquemment de reconnaître la personne dont il y a lieu de vérifier l'identité, parce que la copie s'assombrit par rapport à l'original. La vérification de l'identité proprement dite, à savoir l'examen de la conformité de la photographie avec la personne qui se présente, s'effectue de toute manière déjà auparavant par le fournisseur.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance de ce qui précède et vous présentons, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.

OAR/ASSEL

Thomas Mühlethaler
Président OAR/ASSEL

Prof. Dr. Brigitte Tanner
Responsable Secrétariat OAR/ASSEL

cc.: Commission OAR, Secrétariat OAR, Organe de contrôle OAR, Autorité fédérale de contrôle à Berne